

Fiche de données de sécurité selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 14.10.2021

Révision: 14.10.2021

Numéro de version 2 (remplace la version 1)

RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/de l'entreprise

- **1.1 Identificateur de produit**
 - **Nom du produit Aqua-Fix PRO transparent**
- **1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées**

Pas d'autres informations importantes disponibles.

 - **Emploi de la substance / de la préparation** Étanchement
- **1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité**
 - **Producteur/fournisseur :**

Fermit GmbH
Zur Heide 4,
D- 53560 Vettelschoß
www.fermit.de
 - **Service chargé des renseignements :**

Tel.: +49 (0) 2645-2207
Fax: +49 (0) 2645-3113
Email: info@fermit.de
- **1.4 Numéro d'appel d'urgence** Tel.: +49 (0) 2645-2207

RUBRIQUE 2: Identification des dangers

- **2.1 Classification de la substance ou du mélange**
 - **Classification selon le règlement (CE) n° 1272/2008**

Aquatic Chronic 3 H412 Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
- **2.2 Éléments d'étiquetage**
 - **Étiquetage selon le règlement (CE) n° 1272/2008**

Le produit est classifié et étiqueté selon le règlement CLP.

 - **Pictogrammes de danger** néant
 - **Mention d'avertissement** néant
 - **Composants dangereux déterminants pour l'étiquetage:**

1Methyl-1,2,2,6,6-pentamethylpiperidin-4-yldecanedioate bis(1,2,2,6,6-pentamethylpiperidin-4-yl)decanedioat
3-aminopropyltriéthoxysilane
N-(3-(triméthoxysilyl)propyl)éthylènediamine
poly(oxy-1,2-ethanediyl), α -[3-[3-(2H-benzotriazol-2-yl)-5-(1,1-diméthylethyl)-4-hydroxyphényl]-1-oxopropyl]- ω -[3-[3-(2H-benzotriazol-2-yl)-5-(1,1-diméthylethyl)-4-hydroxyphényl]-1-oxopropoxy]-
 - **Mentions de danger**

H412 Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
 - **Conseils de prudence**

P102 Tenir hors de portée des enfants.
P273 Éviter le rejet dans l'environnement.
P501 Éliminer le contenu/réceptacle conformément à la réglementation locale/régionale/nationale/internationale.
- **2.3 Autres dangers**
 - **Résultats des évaluations PBT et vPvB**
 - **PBT:** Non applicable.

(suite page 2)

Fiche de données de sécurité

selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 14.10.2021

Révision: 14.10.2021

Numéro de version 2 (remplace la version 1)

Nom du produit Aqua-Fix PRO transparent

· **vPvB**: Non applicable.

(suite de la page 1)

RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

· **3.2 Mélanges**· **Description :**

Mélange des substances nommées ci-après avec des produits secondaires pour lesquels un marquage n'est pas obligatoire.

· **Composants contribuant aux dangers:**

CAS: 2768-02-7 EINECS: 220-449-8 Reg.nr.: 01-2119513215-52-X	triméthoxyvinylsilane ⚠ Flam. Liq. 3, H226; ⚠ Acute Tox. 4, H332	2,5 - 10%
CAS: 67-56-1 EINECS: 200-659-6 Reg.nr.: 01-2119433307-44-X	méthanol ⚠ Flam. Liq. 2, H225; ⚠ Acute Tox. 3, H301; Acute Tox. 3, H311; Acute Tox. 3, H331; ⚠ STOT SE 1, H370 Limites de concentration spécifiques: STOT SE 1; H370: C ≥ 10 % STOT SE 2; H371: 3 % ≤ C < 10 %	≤ 1%
CAS: 919-30-2 EINECS: 213-048-4 Reg.nr.: 01-2119480479-24-X	3-aminopropyltriéthoxysilane ⚠ Skin Corr. 1B, H314; ⚠ Acute Tox. 4, H302; Skin Sens. 1, H317	≥ 0,1 - < 1%
CAS: 1760-24-3 EINECS: 217-164-6 Reg.nr.: 01-2119970215-39-X	N-(3-(triméthoxysilyl)propyl)éthylènediamine ⚠ Eye Dam. 1, H318; ⚠ Skin Sens. 1, H317	≥ 0,1 - < 1%
CAS: 104810-47-1 ELINCS: 400-830-7	poly(oxy-1,2-ethanediyl), α-[3-[3-(2H-benzotriazol-2-yl)-5-(1,1-diméthylethyl)-4-hydroxyphenyl]-1-oxopropyl]-ω-[3-[3-(2H-benzotriazol-2-yl)-5-(1,1-diméthylethyl)-4-hydroxyphenyl]-1-oxopropoxy]- ⚠ Aquatic Chronic 2, H411; ⚠ Skin Sens. 1, H317	≥ 0,25 - < 1%
CAS: 1065336-91-5 Numéro CE: 915-687-0 Reg.nr.: 01-2119491304-40-X	1Methyl-1,2,2,6,6-pentaméthylpiperidin-4-yldecandioate bis(1,2,2,6,6-pentaméthylpiperidin-4-yl)decandioat ⚠ Aquatic Acute 1, H400; Aquatic Chronic 1, H410; ⚠ Skin Sens. 1A, H317	≥ 0,25 - < 1%

· **Indications complémentaires :**

Pour le libellé des phrases de risque citées, se référer au chapitre 16.

RUBRIQUE 4: Premiers secours

· **4.1 Description des mesures de premiers secours**

· **après inhalation :** Donner de l'air frais, consulter un médecin en cas de troubles.

· **après contact avec la peau :**

Lavez bien avec de l'eau et du savon. Utilisez de la crème-barrière.

En cas d'irritations de la peau ou d'allergies consulter un médecin.

· **après contact avec les yeux :**

Lavage avec de l'eau en écartant les paupières plusieurs minutes. Si les troubles persistent, consulter un médecin.

· **après ingestion :**

Rincer la bouche.

Si les troubles persistent, consulter un médecin.

· **4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés** Manifestations allergiques

(suite page 3)

Fiche de données de sécurité selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 14.10.2021

Révision: 14.10.2021

Numéro de version 2 (remplace la version 1)

Nom du produit Aqua-Fix PRO transparent

(suite de la page 2)

· 4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Pas d'autres informations importantes disponibles.

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

· 5.1 Moyens d'extinction

· Moyens d'extinction:

Poudre d'extinction, mousse ou eau pulvérisée. Combattre les foyers importants par de l'eau pulvérisée ou de la mousse résistant à l'alcool.

· Produits extincteurs déconseillés pour des raisons de sécurité : Jet d'eau à grand débit.

· 5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Monoxyde de carbone et dioxyde de carbone

Oxyde d'azote (NOx)

· 5.3 Conseils aux pompiers

· **Équipement spécial de sécurité** : Porter un appareil de respiration indépendant de l'air ambiant.

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

· 6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Éviter contact avec la peau, les yeux et les vêtements .

Veiller à une aération suffisante

· 6.2 Précautions pour la protection de l'environnement

Ne pas rejeter dans les canalisations, dans l'eau de ruissellement ni dans les nappes d'eau souterraines

En cas de pénétration dans les eaux ou les égouts, avertir les autorités compétentes.

· 6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage:

Recueillir par moyen mécanique.

Mettre dans des conteneurs spéciaux de récupération ou d'élimination

· 6.4 Référence à d'autres rubriques

Afin d'obtenir des informations sur une manipulation sûre, consulter le chapitre 7

Afin d'obtenir des informations sur les équipements de protection personnels, consulter le chapitre 8

Afin d'obtenir des informations sur l'élimination, consulter le chapitre 13

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

· 7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Éviter tout contact avec les yeux et la peau.

Au travail, ne pas manger, ni boire, ni fumer.

· **Préventions des incendies et des explosions:** Aucune mesure particulière n'est requise.

· 7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris les éventuelles incompatibilités

· Stockage :

· **Exigences concernant les lieux et conteneurs de stockage** : Tenir les réservoirs très fermés.· **Indications concernant le stockage commun** :

Stocker à l'écart des produits alimentaires, des boissons et des aliments pour animaux.

· **Autres indications sur les conditions de stockage** :

Stocker au frais et au sec dans des fûts métalliques bien fermés

· 7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s) Pas d'autres informations importantes disponibles.

FR

(suite page 4)

Fiche de données de sécurité

selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 14.10.2021

Révision: 14.10.2021

Numéro de version 2 (remplace la version 1)

Nom du produit Aqua-Fix PRO transparent

(suite de la page 3)

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

· 8.1 Paramètres de contrôle
· Composants présentant des valeurs-seuil à surveiller par poste de travail :

VME: valeur limite de moyenne d'exposition

VLE: valeur limite d'exposition professionnelle (court terme)

IOELV: Indicative Occupational Exposure Limit Values, valeur limite du lieu de travail à caractère indicatif de la Union européenne

67-56-1 méthanol

VLEP (France)	Valeur momentanée: 1300 mg/m ³ , 1000 ppm Valeur à long terme: 260 mg/m ³ , 200 ppm risque de pénétration percutanée, (11)
IOELV (Union Européenne)	Valeur à long terme: 260 mg/m ³ , 200 ppm Peau

· DNEL
2768-02-7 triméthoxyvinylsilane

Oral	DNEL (consumer, long-term, systemic)	0,3 mg/kg bw/day (homme)
Dermique	DNEL (worker, long-term, systemic)	3,9 mg/kg bw/day (homme)
	DNEL (consumer, long-term, systemic)	7,8 mg/kg bw/day (homme)
Inhalatoire	DNEL (worker, long-term, systemic)	27,6 mg/m ³ (homme)
	DNEL (consumer, long-term, systemic)	18,9 mg/m ³ (homme)

67-56-1 méthanol

Oral	DNEL (consumer, short-term, systemic)	4 mg/kg bw/day (homme)
	DNEL (consumer, long-term, systemic)	4 mg/kg bw/day (homme)
Dermique	DNEL (worker, short-term, systemic)	20 mg/kg bw/day (homme)
	DNEL (worker, long-term, systemic)	20 mg/kg bw/day (homme)
Inhalatoire	DNEL (consumer, short-term, systemic)	4 mg/kg bw/day (homme)
	DNEL (consumer, long-term, systemic)	4 mg/kg bw/day (homme)
	DNEL (worker, short-term, systemic)	130 mg/m ³ (homme)
	DNEL (worker, long-term, systemic)	130 mg/m ³ (homme)
	DNEL (consumer, short-term, systemic)	26 mg/m ³ (homme)
	DNEL (consumer, long-term, systemic)	26 mg/m ³ (homme)
	DNEL (worker, short-term, local)	130 mg/m ³ (homme)
	DNEL (worker, long-term, local)	130 mg/m ³ (homme)
	DNEL (consumer, short-term, local)	26 mg/m ³ (homme)
	DNEL (consumer, long-term, local)	26 mg/m ³ (homme)

919-30-2 3-aminopropyltriéthoxysilane

Dermique	DNEL (worker, short-term, systemic)	8,3 mg/kg bw/day (homme)
	DNEL (worker, long-term, systemic)	8,3 mg/kg bw/day (homme)
	DNEL (consumer, short-term, systemic)	5 mg/kg bw/day (homme)
	DNEL (consumer, long-term, systemic)	5 mg/kg bw/day (homme)
Inhalatoire	DNEL (worker, short-term, systemic)	59 mg/m ³ (homme)
	DNEL (worker, long-term, systemic)	59 mg/m ³ (homme)
	DNEL (consumer, short-term, systemic)	17,4 mg/m ³ (homme)
	DNEL (consumer, long-term, systemic)	17,4 mg/m ³ (homme)

(suite page 5)

Fiche de données de sécurité selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 14.10.2021

Révision: 14.10.2021

Numéro de version 2 (remplace la version 1)

Nom du produit Aqua-Fix PRO transparent

(suite de la page 4)

· PNEC	
2768-02-7 triméthoxyvinylsilane	
PNEC aqua (freshwater)	0,4 mg/L (.)
PNEC aqua (marine water)	0,04 mg/L (.)
PNEC soil	0,06 mg/kg soil dw (.)
PNEC sediment (freshwater)	1,5 mg/kg sedim. dw (.)
PNEC sediment (marine water)	0,15 mg/kg sedim. dw (.)
67-56-1 méthanol	
PNEC aqua (freshwater)	20,8 mg/L (.)
PNEC aqua (marine water)	2,08 mg/L (.)
PNEC STP	100 mg/L (.)
PNEC soil	100 mg/kg soil dw (.)
PNEC sediment (freshwater)	77 mg/kg sedim. dw (.)
PNEC sediment (marine water)	7,7 mg/kg sedim. dw
PNEC aqua (intermittent releases)	1.540 mg/L (.)
919-30-2 3-aminopropyltriéthoxysilane	
PNEC aqua (freshwater)	0,33 mg/L (.)
PNEC aqua (marine water)	0,033 mg/L (.)
PNEC STP	13 mg/L (.)
PNEC soil	0,05 mg/kg soil dw (.)
PNEC sediment (freshwater)	1,2 mg/kg sedim. dw (.)
PNEC sediment (marine water)	0,12 mg/kg sedim. dw (.)
PNEC aqua (intermittent releases)	3,3 mg/L (.)

· **Indications complémentaires :**

Le présent document s'appuie sur les listes en vigueur au moment de son élaboration.

· **8.2 Contrôles de l'exposition**

· **Mesures de protection individuelle, telles que les équipements de protection individuelle**

· **Mesures générales de protection et d'hygiène :**

Tenir à l'écart de produits alimentaires, de boissons et de nourriture pour animaux.

Se laver les mains avant les pauses et en fin de travail.

Eviter tout contact avec les yeux et avec la peau

Protection préventive de la peau par un onguent

· **Protection respiratoire :** Non nécessaire.

· **Protection des mains :**

Les gants sont nécessaire seulement si le contact avec le produit est fréquent et/ou plus long.

Le choix du matériau des gants doit être fait en fonction des temps de pénétration, du taux de perméabilité et de la dégradation.

· **Matériau des gants**

Caoutchouc nitrile

Le choix de gants appropriés ne dépend pas seulement du matériau, mais également d'autres critères de qualité qui peuvent varier d'un fabricant à l'autre.

· **Temps de pénétration du matériau des gants**

Le temps de pénétration exact est à déterminer par le fabricant des gants de protection et à respecter.

· **Protection des yeux/du visage** Non nécessaire.

FR

(suite page 6)

Fiche de données de sécurité selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 14.10.2021

Révision: 14.10.2021

Numéro de version 2 (remplace la version 1)

Nom du produit Aqua-Fix PRO transparent

(suite de la page 5)

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

· 9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

· Indications générales.

· Couleur :	transparent
· Odeur :	caractéristique
· Point de fusion :	non déterminé
· Point d'ébullition ou point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition	non déterminé
· Point d'éclair :	Non applicable
· SADT	
· Viscosité :	
· Viscosité cinématique	Non déterminé.
· dynamique :	Non déterminé.
· Solubilité	
· l'eau :	insoluble
· Pression de vapeur :	Non déterminé.
· Densité et/ou densité relative	
· Densité :	non déterminée
· Densité relative.	> 1

· 9.2 Autres informations

· Aspect:	
· Forme :	pâteux
· Indications importantes pour la protection de la santé et de l'environnement ainsi que pour la sécurité.	
· Danger d'explosion :	Le produit n'est pas explosif.
· VOC EU	16 g/L
· VOC Suisse	3,50 %

· Informations concernant les classes de danger physique

· Substances et mélanges explosibles	néant
· Gaz inflammables	néant
· Aérosols	néant
· Gaz comburants	néant
· Gaz sous pression	néant
· Liquides inflammables	néant
· Matières solides inflammables	néant
· Substances et mélanges autoréactifs	néant
· Liquides pyrophoriques	néant
· Matières solides pyrophoriques	néant
· Matières et mélanges auto-échauffants	néant
· Substances et mélanges qui dégagent des gaz inflammables au contact de l'eau	néant
· Liquides comburants	néant
· Matières solides comburantes	néant
· Peroxydes organiques	néant
· Substances ou mélanges corrosifs pour les métaux	néant
· Explosibles désensibilisés	néant

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

· **10.1 Réactivité** Pas d'autres informations importantes disponibles.

(suite page 7)

Fiche de données de sécurité

selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 14.10.2021

Révision: 14.10.2021

Numéro de version 2 (remplace la version 1)

Nom du produit Aqua-Fix PRO transparent

(suite de la page 6)

- **10.2 Stabilité chimique**
- **Décomposition thermique / conditions à éviter :**
Pas de décomposition en cas d'usage conforme aux spécifications.
- **10.3 Possibilité de réactions dangereuses** Aucune réaction dangereuse connue
- **10.4 Conditions à éviter** Pas d'autres informations importantes disponibles.
- **10.5 Matières incompatibles:** Pas d'autres informations importantes disponibles.
- **10.6 Produits de décomposition dangereux:**
Aucun, en cas d'utilisation conforme aux instructions d'utilisation et de stockage de la spécification du produit.

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

- **11.1 Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) no 1272/2008**
- **Toxicité aiguë :**
Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

· Valeurs LD/LC50 déterminantes pour la classification :

2768-02-7 triméthoxyvinylsilane

Oral	LD50	7.120 mg/kg (rat)
------	------	-------------------

67-56-1 méthanol

Oral	LD50	7.000 - 9.000 mg/kg (af1)
------	------	---------------------------

		> 5.000 mg/kg (cochon)
--	--	------------------------

	LDL0	> 2.528 mg/kg (rat)
--	------	---------------------

Dermique	LD50	17.100 mg/kg (lapin)
----------	------	----------------------

Inhalatoire	LC50	128,2 mg/l/4h (rat)
-------------	------	---------------------

	LC50	43,68 mg/l/6h (chat)
--	------	----------------------

919-30-2 3-aminopropyltriéthoxysilane

Oral	LD50	1.490 mg/kg (rat) (OECD 401)
------	------	------------------------------

Dermique	LD50	4.290 mg/kg (lapin) (OECD 402)
----------	------	--------------------------------

Inhalatoire	LC50	> 7,35 mg/l/4h (rat) (OECD 403)
-------------	------	---------------------------------

· **de la peau :**

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

· **des yeux :**

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

· **Sensibilisation :**

Des études ont montré que les concentrations de substances potentiellement sensibilisantes dans le produit ne provoquaient pas de sensibilisation cutanée.

· **Mutagenicité sur les cellules germinales**

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

· **Cancérogénicité**

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

· **Toxicité pour la reproduction**

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

· **Toxicité spécifique pour certains organes cibles (STOT) - exposition unique**

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

· **Toxicité spécifique pour certains organes cibles (STOT) - exposition répétée**

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

· **Danger par aspiration**

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

(suite page 8)

Fiche de données de sécurité

selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 14.10.2021

Révision: 14.10.2021

Numéro de version 2 (remplace la version 1)

Nom du produit Aqua-Fix PRO transparent

(suite de la page 7)

· **Indications toxicologiques complémentaires :**

· **Toxicité par administration répétée**

919-30-2 3-aminopropyltriéthoxysilane

Oral	NOAEL (90d)	200 mg/kg bw/day (rat) (OECD 408)
------	-------------	-----------------------------------

Dermique	NOAEL (28d)	84 mg/kg bw/day (lapin) (OECD 412)
----------	-------------	------------------------------------

· **11.2 Informations sur les autres dangers**

· **Propriétés perturbant le système endocrinien**

Aucun des composants n'est compris.

RUBRIQUE 12: Informations écologiques

· **12.1 Toxicité**

· **Toxicité aquatique :**

67-56-1 méthanol

LC50	15.400 mg/l (poisson)
------	-----------------------

EC50 (statique)	> 10.000 mg/l/48h (Daphnia magna) (DIN 38412-11)
-----------------	--

EC50 (statique)	22.000 mg/l/96h (Pseudokirchneriella subcapitata) (OECD 201)
-----------------	--

919-30-2 3-aminopropyltriéthoxysilane

EC50 (statique)	331 mg/l/48h (Daphnia magna) (OECD 202)
-----------------	---

LC50	> 934 mg/l/96h (Danio rerio) (OECD 203)
------	---

EC50 (statique)	> 1.000 mg/l/72h (Desmodesmus subspicatus) (EU C.3)
-----------------	---

· **12.2 Persistance et dégradabilité** Pas d'autres informations importantes disponibles.

· **12.3 Potentiel de bioaccumulation** Pas d'autres informations importantes disponibles.

· **12.4 Mobilité dans le sol** Pas d'autres informations importantes disponibles.

· **12.5 Résultats des évaluations PBT et vPvB**

· **PBT:** Non applicable.

· **vPvB:** Non applicable.

· **12.6 Propriétés perturbant le système endocrinien**

Le produit ne contient pas de substances avec des propriétés perturbatrices endocriniennes.

· **12.7 Autres effets néfastes**

· **Autres indications écologiques :**

· **Indications générales :**

Catégorie de pollution des eaux 1 (D) (Classification propre) : peu polluant

Ne pas laisser le produit, non dilué ou en grande quantité, pénétrer dans la nappe phréatique, les eaux ou les canalisations.

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

· **13.1 Méthodes de traitement des déchets**

· **Recommandation :**

Ne doit pas être évacué avec les ordures ménagères. Ne pas laisser pénétrer dans les égouts.

Le choix des codes issus de la nomenclature européenne des déchets listé ci-après est basé sur l'utilisation prévue du produit.

· **Catalogue européen des déchets**

08 00 00	DÉCHETS PROVENANT DE LA FABRICATION, DE LA FORMULATION, DE LA DISTRIBUTION ET DE L'UTILISATION (FFDU) DE PRODUITS DE REVÊTEMENT (PEINTURES, VERNIS ET ÉMAUX VITRIFIÉS), MASTICS ET ENCRE D'IMPRESSION
----------	---

08 04 00	déchets provenant de la FFDU de colles et mastics (y compris produits d'étanchéité)
----------	---

(suite page 9)

Fiche de données de sécurité selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 14.10.2021

Révision: 14.10.2021

Numéro de version 2 (remplace la version 1)

Nom du produit Aqua-Fix PRO transparent

(suite de la page 8)

08 04 09*	déchets de colles et mastics contenant des solvants organiques ou d'autres substances dangereuses
HP14	Écotoxique

- **Emballages non nettoyés :**
- **Recommandation :**
L'emballage doit être évacué conformément à l'ordonnance sur les emballages.
Emballages purifiés doit être alimenter au cycle des matériaux recyclable.

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

- **14.1 Numéro ONU ou numéro d'identification**
 - DOT, ADR/ADN, ADN, IMDG, IATA néant
- **14.2 Désignation officielle de transport de l'ONU**
 - DOT néant
 - ADR/ADN, ADN, IMDG, IATA néant
- **14.3 Classe(s) de danger pour le transport**
 - DOT, ADR/ADN, ADN, IMDG, IATA
 - Classe néant
- **14.4 Groupe d'emballage**
 - DOT, ADR/ADN, IMDG, IATA néant
- **14.5 Dangers pour l'environnement**
 - Polluant marin : Non
- **14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur** Non applicable.
- **14.7 Transport maritime en vrac conformément aux instruments de l'OMI** Non applicable.
- **Indications complémentaires de transport :** Pas de produit dangereux d'après les dispositions ci - dessus
- **"Règlement type" de l'ONU:** néant

RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

- **15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement**
 - **Directive 2012/18/UE**
 - **Substances dangereuses désignées - ANNEXE I** Aucun des composants n'est compris.
 - **RÈGLEMENT (CE) N° 1907/2006 ANNEXE XVII** Conditions de limitation: 3, 69
 - **Directive 2011/65/UE relative à la limitation de l'utilisation de certaines substances dangereuses dans les équipements électriques et électroniques – Annexe II**
 - Aucun des composants n'est compris.
 - **RÈGLEMENT (UE) 2019/1148**
 - **Annexe I - PRÉCURSEURS D'EXPLOSIFS FAISANT L'OBJET DE RESTRICTIONS (Valeur limite maximale aux fins de l'octroi d'une licence en vertu de l'article 5, paragraphe 3)**
 - Aucun des composants n'est compris.

(suite page 10)

FR

Fiche de données de sécurité selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 14.10.2021

Révision: 14.10.2021

Numéro de version 2 (remplace la version 1)

Nom du produit Aqua-Fix PRO transparent

(suite de la page 9)

· **Annexe II - PRÉCURSEURS D'EXPLOSIFS DEVANT FAIRE L'OBJET D'UN SIGNALLEMENT**

Aucun des composants n'est compris.

· **Règlement (CE) n° 273/2004 relatif aux précurseurs de drogues**

Aucun des composants n'est compris.

· **Règlement (CE) n° 111/2005 fixant des règles pour la surveillance du commerce des précurseurs des drogues entre la Communauté et les pays tiers**

Aucun des composants n'est compris.

· **Prescriptions nationales :**

· **Classe de pollution des eaux :**

Classe de danger pour l'eau 1 (Classification propre): peu polluant

· **Substances extrêmement préoccupantes (SVHC) selon REACH, article 57**

Aucun des composants n'est compris.

· **15.2 Évaluation de la sécurité chimique:**

Une évaluation de la sécurité chimique n'a pas été réalisée.

RUBRIQUE 16: Autres informations

Ces indications sont fondées sur l'état actuel de nos connaissances, mais ne constituent pas une garantie quant aux propriétés du produit et ne donnent pas lieu à un rapport juridique contractuel.

· **Phrases importantes**

H225 Liquide et vapeurs très inflammables.

H226 Liquide et vapeurs inflammables.

H301 Toxique en cas d'ingestion.

H302 Nocif en cas d'ingestion.

H311 Toxique par contact cutané.

H314 Provoque de graves brûlures de la peau et de graves lésions des yeux.

H317 Peut provoquer une allergie cutanée.

H318 Provoque de graves lésions des yeux.

H331 Toxique par inhalation.

H332 Nocif par inhalation.

H370 Risque avéré d'effets graves pour les organes.

H400 Très toxique pour les organismes aquatiques.

H410 Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

H411 Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

· **Service établissant la fiche technique :**



Elaboration de la Fiche de données de sécurité:

DEKRA Assurance Services GmbH, Hanomagstr. 12, D-30449 Hanovre, Allemagne,

Tél.: (+49) 511 42079 - 0, reach@dekra.com.

© DEKRA Assurance Services GmbH. Aucune modification de ce document sans autorisation expresse écrite de DEKRA Assurance Services GmbH.

· **Numéro de la version précédente: 1**

· **Acronymes et abréviations:**

ADR: Accord relatif au transport international des marchandises dangereuses par route

IMDG: International Maritime Code for Dangerous Goods

DOT: US Department of Transportation

IATA: International Air Transport Association

GHS: Globally Harmonised System of Classification and Labelling of Chemicals

EINECS: European Inventory of Existing Commercial Chemical Substances

ELINCS: European List of Notified Chemical Substances

CAS: Chemical Abstracts Service (division of the American Chemical Society)

DNEL: Derived No-Effect Level (REACH)

PNEC: Predicted No-Effect Concentration (REACH)

LC50: Lethal concentration, 50 percent

(suite page 11)

Fiche de données de sécurité selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 14.10.2021

Révision: 14.10.2021

Numéro de version 2 (remplace la version 1)

Nom du produit **Aqua-Fix PRO transparent**

(suite de la page 10)

LD50: Lethal dose, 50 percent
 PBT: Persistent, Bioaccumulative and Toxic
 SVHC: Substances of Very High Concern
 vPvB: very Persistent and very Bioaccumulative
 Flam. Liq. 2: Liquides inflammables – Catégorie 2
 Flam. Liq. 3: Liquides inflammables – Catégorie 3
 Acute Tox. 3: Toxicité aiguë – Catégorie 3
 Acute Tox. 4: Toxicité aiguë – Catégorie 4
 Skin Corr. 1B: Corrosion cutanée/irritation cutanée – Catégorie 1B
 Eye Dam. 1: Lésions oculaires graves/irritation oculaire – Catégorie 1
 Skin Sens. 1: Sensibilisation cutanée – Catégorie 1
 Skin Sens. 1A: Sensibilisation cutanée – Catégorie 1A
 STOT SE 1: Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition unique) – Catégorie 1
 Aquatic Acute 1: Dangers pour le milieu aquatique- toxicité aiguë pour le milieu aquatique – Catégorie 1
 Aquatic Chronic 1: Dangers pour le milieu aquatique- toxicité à long terme pour le milieu aquatique – Catégorie 1
 Aquatic Chronic 2: Dangers pour le milieu aquatique- toxicité à long terme pour le milieu aquatique – Catégorie 2
 Aquatic Chronic 3: Dangers pour le milieu aquatique- toxicité à long terme pour le milieu aquatique – Catégorie 3

• **Sources.**

Les indications du fournisseur sont la base pour la rédaction de cette fiche de données de sécurité.

- * **Données modifiées par rapport à la version précédente**